

IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Nom de l'établissement :

Nom du gérant :

Adresse :

CP : Ville :

Téléphone : E-mail :

Site internet :

SIRET : Code NAFA :

Activité : Effectif :

Date de création de l'entreprise :

LES CRITERES D'ELIGIBILITE DU REPAR'ACTEUR

Je souhaite **devenir** un REPAR'ACTEUR

Je souhaite **renouveler** mon engagement REPAR'ACTEUR (*tous les 3 ans*)

- **Critère N°1 : Justification de l'exercice d'une activité de réparation artisanale :**

Immatriculation en tant qu'artisan de la réparation (fournir votre attestation RNE à télécharger ici : <https://data.inpi.fr/>)

ET présentation de votre activité de réparation, en détaillant les objets que vous réparez et vos modes d'intervention (à domicile, dans votre atelier ou magasin, prêt de matériel...) :

.....
.....

- **Critère N°2 : Votre qualification professionnelle en tant qu'entreprise artisanale de la réparation :**

Détenteur du titre Artisan, Maître Artisan, ou Artisan/Maître Artisan d'Art (*fournir une copie de l'attestation*).

OU détenteur d'un diplôme (a minima CAP) qualifiant votre activité en tant que réparateur (*fournir une copie*).

OU vous exercez votre activité en tant que réparateur depuis plus de 3 ans, en tant que chef d'entreprise **ou** salarié dans la même activité de réparation ?

- **Critère N°3 : Justification effective d'une activité de réparation :**

Pour les microentreprises : la déclaration URSSAF, la déclaration prestation de service,

Pour les sociétés et les entreprises individuelles : un compte de résultat détaillé avec la mention « réparation dans les prestations de service »

OU (pour tous) au moins 3 factures de réparation datant de moins d'un an, (le mot « réparation » doit apparaître).

- **Critère n°4 : Information des clients des conditions de réparation :**

Assurance responsabilité civile obligatoire (suivant certains métiers). Fortement recommandé pour les autres.

Et/ou Information sur la réparation à travers votre garantie commerciale (ex : affiches, site internet ou réseaux sociaux : « Réparation garantie minimum 3 mois »).

Ou Conditions Générales de Vente (CGV) : information sur les prix, les devis, la garantie légale de conformité...

ENGAGEMENTS DE L'ENTREPRISE

Je soussigné(e) M/Mme m'engage à :

- **Autoriser la diffusion de mes coordonnées et informations sur mon activité** sur tous types de supports destinés à faire la promotion des métiers de la réparation, notamment sur le site www.reparateurs-nouvelle-aquitaine.fr (avec lien vers www.annuaire-reparation.fr);
- **Encourager prioritairement ma clientèle à la réparation** avant le remplacement par un bien neuf ;
- **Avoir une gestion environnementale minimisant mes impacts** : gestion des déchets conformément à la réglementation (notamment les déchets d'équipements électriques et électroniques, les fluides et les dérivés de produits pétroliers) et à optimiser mes consommations d'énergie et d'eau ;
- **Répondre à toute demande du réseau des Chambres de métiers et de l'artisanat** concernant cette action (questionnaire, enquête, expérimentation, évènements de promotion ...)
- **Utiliser mon kit de communication** (*logo en version numérique + bannière web + vitrophanie pour véhicules et vitrines*)

ACTIONS FACULTATIVES

Je transmets mon logo par voie électronique pour compléter ma fiche en ligne (format JPG ou PNG).

J'agis pour améliorer mes pratiques et sensibiliser les consommateurs :

Pendant la **semaine de la réparation du 16 au 24 novembre 2024** (SERD) : organisation de visites de mon atelier ET/OU démonstration de réparation ET/OU offres promotionnelles (remise, cadeau, gratuité...).

➔ Merci de préciser votre action :

Participer aux évènements organisés sur mon territoire (ex : semaine du développement durable, Faites de la Récup', festival ZZ)

➔ Merci de préciser :

Bénéficiaire d'un accompagnement individuel sur : Développement économique/commercial, Innovation, Sécurité, Accessibilité, Environnement, Numérique, Transmission, RH-Emploi Autre :

La marque, devenue nationale, met désormais en place un droit d'usage de 150€ pour les 3 ans de labellisation (payable en une seule fois). Vous aurez 12 à 18 mois pour réguler ce paiement à compter de sa mise en place, dont vous serez informés par mail.

Fait à, le

Signature et cachet de l'entreprise

CHARTRE D'ENGAGEMENTS à retourner à votre référent départemental :

Chambre de Métiers et de l'Artisanat Région Nouvelle-Aquitaine - Délégation Gironde

Marianne CARITEZ - Service Economique – Pôle Environnement

46 rue du Général de Larminat – 33074 BORDEAUX CEDEX

Tél. 06 07 98 78 22 - marianne.caritez@cma-nouvelleaquitaine.fr